

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie, adjoint - BERG Florent, adjoint – BENARRA Alain – KOLOPP Frédéric – KOLOPP Sébastien – NEUROHR Loic - SINTEFF Jacky – WALTER Denis.

Membre absent excusé : BERG Pierre Gabriel

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 12 septembre 2024, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## Compte –rendu de la séance

### DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR 2024 DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DOSSIER D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE

[N° 57506-2024-06/01]

Le maire informe le conseil municipal, que le projet d'Aménagement et Sécurisation de la rue Principale, comprend :

- la création de "Bordures et Cheminements Piétons" de part et d'autre, dans l'ensemble de la traversée de la rue Principale de la commune sur la RD 43 E, avec notamment :
- les dispositions générales.
- les travaux préparatoires.
- le déplacement des avaloirs.
- la confection des revêtements des structures des cheminements piétons et d'accotements.
- la réalisation des revêtements de surface en enrobés pour les trottoirs.
- la mise en place de la signalisation routière.

Ce projet de reconfiguration de l'espace public a pour vocation de répondre aux problématiques de sécurité routière, notamment pour le déplacement en toute sécurité des piétons et des cyclistes, permettra de valider et de garantir le bien-fondé de la limitation de vitesse de 30 Km/h, dans l'ensemble de l'agglomération, mise en place depuis 15 janvier 2022.

L'enveloppe prévisionnelle totale du projet est estimée à 605 000 € HT (Etudes + Travaux)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser dans la période 2024/2025,
- s'engage à couvrir pendant la période 2024/2025 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- sollicite la subvention départementale dans le cadre de "**AMISSUR 2024**", dispositif d'Aide Mosellane aux investissements spécifiques à la Sécurité de la Route
- autorise le maire à faire et effectuer toutes les démarches pour la réalisation du projet.

Texte adopté et voté à l'unanimité

### DECISION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SIVOS DE FENETRANGE

[N° 57506-2024-06/02]

Le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années, les communes du territoire échangent sur l'opportunité de regrouper leurs écoles au sein de l'ancien pensionnat de Fénétrange, devant un constat qui s'impose à tous : la chute démographique remet en question la présence d'un enseignement de qualité dans chacun de nos villages.

Nos écoles ne pourraient en effet se maintenir, qu'à la condition de proposer des classes à plusieurs niveaux : or cela ne permet pas une pédagogie optimale, en particulier pour les enfants en difficulté scolaire ou à besoins particuliers.

C'est la raison pour laquelle par le passé déjà, plusieurs regroupements pédagogiques décentralisés se sont créés sur notre territoire.

Ils ont permis de répartir les élèves par école, qui proposent chacune un ou deux niveaux de classes. Aujourd'hui ce système arrive à bout de souffle et plusieurs classes sont en menace de fermeture malgré le regroupement.

C'est dans ce contexte d'anticipation d'une nouvelle baisse démographique, que huit communes ont délibéré sur le principe de créer un regroupement pédagogique centralisé, au sein une école de qualité, dans le cadre de la reconversion de l'ancien pensionnat de Fénétrange.

Cette opportunité s'impose en effet par rapport à la construction d'un nouveau bloc scolaire, qui bénéficiera d'importantes subventions.

Les communes concernées sont : Fénétrange, Helling-lès-Fénétrange Niederstinzel, Postroff et Romelfing (Moselle) et les communes de Baerendorf – Kirrberg et Rauwiller (Alsace).

En parallèle, l'ensemble de la reconversion du pensionnat, confiée à un architecte fin 2022, a été présenté au Conseil de la Communauté des Communes de Sarrebourg Moselle Sud le 18 juillet 2023, qui en a adopté le portage à la majorité des voix.

Cette décision permet à nos municipalités de bénéficier de ce portage global par une collectivité, qui en a les moyens humains et financiers : de ce fait le regroupement devient un projet désormais concret.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2021, ayant donné son accord de principe quant au projet présenté dans le document descriptif et financier joint en annexe de ladite délibération (école + périscolaire) ;

Vu la présentation par le Maire du projet de statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays de Fénétrange ;

Le maire a sollicité une réunion avec la trésorerie de Sarrebourg aux fins d'analyses en vue d'une décision sur son choix de paiement du fonctionnement du projet du regroupement de l'école au Pensionnat de Fénétrange, à savoir :

- qui favorise ainsi le versement d'une partie fixe, et l'autre partie liée aux nombre d'élèves de la commune scolarisés dans l'établissement,
- que la contribution annuelle au syndicat scolaire devra tenir compte de la richesse fiscale relative et moyenne de la commune de Niederstinzel, et de ce fait, pourra solliciter au besoin une solidarité financière interne au SIVOS.

En conséquence, le conseil municipal après délibération de :

- approuve les statuts du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire (Sivos) du pays de Fénétrange ;
- approuve l'adhésion de la commune de Niederstinzel au Syndicat ;
- valide le coût de fonctionnement par élève scolarisé de la commune au montant annuel de 1 029 € par élève, qui est un engagement solennel du maire de Fénétrange sans augmentation possible ;
- demande au Préfet de la Moselle (Département du futur siège du syndicat), de bien vouloir décider de la création du "Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Pays de Fénétrange", conformément à l'article L5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales règlementant la création d'un syndicat de communes à la vue des délibérations concordantes des différents conseils municipaux ;
- autorise le maire à signer les présents statuts et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Texte adopté par 5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

### **PARTICIPATION AUX BRIOCHES DE L'AMITIE**

N° 57506-2024-06/03

Le Maire expose au conseil municipal de l'opération annuelle des Brioches de l'Amitié par les Associations Mosellanes de Parents & Amis de Personnes ayant un handicap mental (APEI) durant la semaine du 14 au 20 octobre 2024, dans laquelle la municipalité participe avec fidélités tous les ans.

Pour cette année, 80 brioches ont été commandées. Pour ce qui est de la distribution, le maire propose aux conseillers municipaux d'innover et d'effectuer la remise aux habitants le vendredi 18 octobre 2024 à compter de 18 heures 30.

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation aux brioches de l'amitié avec confirmation de la distribution le vendredi 18 Octobre 2024 à compter de 18H00.

Texte adopté après délibération et voté à l'unanimité.

### **FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SIS AU 12, RUE GEORGES IMBERT**

N° 57506-2024-06/04

Vu la délibération du 17 juin 2024 n°57506-2024-04/01, concernant la mise en vente du terrain municipal sis au 12, rue Georges Imbert, d'une surface de 4,80 ares, le maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente à 3 500 € de l'are.

Cette vente impose à la commune une étude du sol, qui sera effectuée par le cabinet CEDI de Phalsbourg, au frais de l'acquéreur, et vérification des bordes de limites de propriété par un géomètre.

Cette vente sera également conditionnée à l'engagement de l'acheteur, qui devra produire un dossier de projet de permis de construire d'une maison à usage d'habitation, à compter de la signature de l'acte authentique notarial et concrétiser la construction dans les deux années, qui suivent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les différentes propositions ci-dessus
- autorise le maire à faire toutes les démarches, pour réaliser cette vente

Texte adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'APPELATION DU SQUARE DU SOUVENIR**

N° 57506-2024-06/05

Vu la délibération du 12 décembre 2023 n°57506-2023-09/05 concernant la dénomination du square du souvenir (Monuments aux morts), le maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de modifier cette appellation par la dénomination du « Square de la Mémoire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à la modification de l'appellation de "Square du Souvenir par "le Square de la Mémoire".

Les panneaux spécifiques et réglementaires comportant les nouveaux noms des squares seront commandés et installés dès réception.

Texte adopté à l'unanimité.

### **MOTION DE LA COMMUNE CONTRE LES CHANGEMENTS D'HORAIRES DE LA LIGNE TGV SARREBOURG – PARIS**

N° 57506-2024-06/06

Le Maire informe au conseil municipal, que dans le courant de l'été, la SNCF, vient d'annoncer des changements d'horaires sur la ligne TGV SARREBOURG-PARIS à compter du dimanche 8 décembre 2024. L'offre du TGV direct en matinée serait retardée avec une arrivée à Paris à 10 h 24 au lieu de 8 h 46 actuellement. Un écart de 1 h 36 qui perdra de son intérêt de prendre le train pour une journée de travail dans la capitale. De plus, ce remaniement rallongera également la durée du trajet de 24 minutes en passant de 2 h 40 à 3 h 05.

Cette décision inadmissible concerne également nos villes voisines de SAVERNE et de LUNEVILLE.

Face aux arguments développés par les maires et les parlementaires des trois villes, la SNCF met en avant d'autres solutions et notamment une correspondance en TER à STRASBOURG mais un surcoût évalué à plus de 50,00 € le billet.

La position de la SNCF est contraire à tous les engagements obtenus de la SNCF dès 2007 et en 2016 et elle n'est pas acceptable. Elle se traduirait par un trajet plus long, plus tard et plus cher.

Les arguments de la SNCF concernant les gains financiers attendus et l'évolution des chiffres de la fréquentation sont apparus fragiles et parfois même allant dans le sens du maintien des dessertes matinales quotidiennes.

Notre détermination à obtenir l'annulation de ces modifications horaires unilatérales doit être forte et unanime. Nous soutenons la délégation des élus dans leur demande d'une rencontre, dans les plus brefs délais, avec des interlocuteurs au niveau ministériel et de la direction de l'entreprise, afin de démontrer que les maigres gains financiers attendus de cette opération seraient contre-productifs et ne pèseraient rien au regard des pertes inévitables pour la SNCF, comme pour nos territoires.

Les Elus des 76 communes de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, réunis le soir du 12 septembre 2024, expriment leur indignation unanime face à une décision qui aurait des conséquences très lourdes pour l'avenir de nos trois territoires et bassins économiques des Pays de SARREBOURG, de SAVERNE et de LUNEVILLE et leurs 255 770 habitants.

Le conseil municipal, après avoir entendu par le maire, les arguments de l'exposé de la motion de la CCSMS de Sarrebourg Moselle Sud, contre le projet de changements d'horaires de la SNCF, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente "Motion", pour appuyer et soutenir la démarche de la CCSMS de Sarrebourg Moselle Sud aux fins d'annulation de ces modifications d'horaires du TGV Est.

### **PARTICIPATION AUPRES DE LA CCSMS SARREBOURG MOSELLE SUD A L'ETUDE-DIAGNOSTIC ET AU GROUPEMENT DE COMMANDE "DU MARCHÉ DES ASSURANCES"**

N° 57506-2024-06/07

Le Maire expose au conseil municipal les éléments suivants, à savoir :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique (Article L.2113-6 à L.2113-9)

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant les assurances

Considérant qu'en égard à la démarche de mutualisation engagée, la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte de participer au groupement de commande « assurances » mené dans le cadre de la mutualisation par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,
- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour le marché des assurances coordonnées par la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud
- s'engage à valider le choix de la CAO concernant le résultat de l'appel d'offres
- autorise le maire, à signer la convention constitutive, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- approuve l'acte d'engagement, le règlement de consultation et le CCAP communs à tous les membres du groupement
- désigne Monsieur KLEIN Roland, Président de la CCSMS, comme référent de la commune, pour participer aux réunions relatives à ce groupement.

Texte adopté et voté à l'unanimité.

## **DIVERS**

**N° 57506-2024-06/08**

**- Le dossier de l'Aménagement et sécurisation de la rue Principale :** Dossier en cours d'instruction au département (Ambition Moselle), en région avec l'envoi en ligne de 2 dossiers (Fonds Européens et Agence de l'eau), et auprès de la CCSMS (Pacte financier). Deux nouveaux dossiers de subventions seront transmis à savoir : AMISSUR et Amendes de Police au département.

**- Les travaux internes du Temple :** La cérémonie de l'inauguration du temple a été faite le samedi 7 septembre avec une participation d'environ 120 personnes tant au culte qu'au vin d'honneur. Une nouvelle réussite pour la municipalité. La commune est donc dans la phase de finalisation de paiement des factures avec récupération de la DETR et du montant de la participation de la paroisse, celle-ci ayant déjà payée 30 000 euros.

**- La journée de nettoyage :** Une journée de nettoyage d'automne sera organisée le samedi 28 septembre 2024 avec les membres du conseil municipal disponibles. Un courrier à la population sera distribué. Pour rappel samedi 14/9, un nettoyage matinal a été fait avec la participation de 9 conseillers.

**- Le bac alimentaire :** A compter du 14 octobre 2024, la commune sera dotée d'un nouveau bac de récupération des déchets alimentaire, qui a pour vocation de collecter les déchets alimentaires. Ce bac sera déposé auprès des autres bacs existants (cimetière) et sera vidé deux fois par mois. Des sceaux spécifiques munis de sachets hermétiques seront distribués aux habitants.

**- Le fleurissement de la commune :** Excellente et honorifique réussite municipale cette année 2024 avec de nouveaux massifs de fleurs qui ont été créés à l'entrée Nord du village et l'innovation fleurie qui a été fait au pont de la Sarre par les conseillers Sébastien et Frédéric.

**- Les Séniors :** A l'initiative du maire, Sébastien Kolopp, a été chargé de prendre en photos tous les séniors du village (octogénaires et nonagénaires) aux fins d'un projet de création d'album, qui sera inséré dans le bulletin annuel 2024, pour mettre en valeur et honorer ainsi nos Aînés du village. A ce jour, 35 séniors ont accepté la prise de photos (2 refus).

Organisation du repas des Séniors prévu pour le dimanche 6 octobre 2024. Les invitations des Séniors ont été distribuées durant la semaine 37. Préparation et gestion en cours (choix de la reconduite du traiteur Gangloff de Sarre-Union. Pour le musicien, il s'agit de M. Laurent Meyer de Voellerdingen. L'employée Myriam, avec deux personnes de son choix, sera chargée de la gestion du service à table.

**- Le tracteur autoporté tondeuse :** L'ancien tracteur tondeuse étant hors d'usage et ce malgré des réparations pour un montant de 1 500€. Des démarches ont été faites, pour en acheter un nouveau. C'est un matériel, qui est primordial pour l'entretien du village. Achat d'un nouveau tracteur autoporté au prix de 3 000 € auprès de l'Ets Klein de Adamswiller. La livraison est prévue prochainement.

A noter que le matériel de la municipalité est entretenu régulièrement par Jacky, conseiller. Pour rappel tout conseiller qui se sert d'un matériel municipal devra passer par le responsable de l'atelier et s'inscrire sur le cahier. A l'issue le matériel est redéposé nettoyé à l'atelier.

**- Le dossier de création de deux plaques comportant les noms des morts pour la France au Monument aux morts :** Sur initiation du maire, un nouveau projet verra le jour, qui est de créer au monument aux morts deux plaques comportant ainsi les noms d'habitants de la commune, qui sont

répertoriés officiellement comme étant morts pour la France durant les guerres passées. Le dossier établi avec les devis, sera transmis aux organismes de l'Etat, pour l'obtention de subventions.

- **Les frigidaires** : Prévision de changement de place des frigidaires, qui passent de la cuisine au local de rangement avec l'Ets Hacquard de Fénétrange. Une table de travail en inox (1,40m) a été achetée et sera placée à la place des frigidaires permettant ainsi une facilité aisée de travail dans la cuisine aux cuisiniers et traiteurs.

- **Sécurité routière** : Dans le cadre de la sécurité routière, sur l'action du maire, achat de deux personnages auto réfléchissants en alu composite recto verso d'une hauteur de 1,00m et 0,78 de large pour mise en place aux abords d'un passage protégé en vue sécurisation optimum de l'arrêt du bus dans cadre transport scolaire avec marquage au sol. (Facture de 600 €).

- **Les lampadaires** : Après contact l'entreprise locale de peinture de Marc Untereiner effectuera la rénovation de la peinture de couleur initiale (mauve) des 4 lampadaires situés au cœur du village pour un montant de 500 €.

- **Panneau Pocket** : Le maire incite les conseillers à télécharger le logiciel Panneau Pocket, qui est l'outil essentiel choix par la commune pour la communication aux habitants des informations et surtout les alertes Météo.

- **Le nid de cigogne** : Une demande officielle a été adressée à la direction d'Enedis, pour faire enlever soigneusement le nid de cigogne abandonné situé sur le poteau EDF devant la mairie en passe de tomber au sol, pour le redéposer soigneusement dans le nid artisanal crée par la commune. Dossier en cours car nécessité de passer par la LPO, qui donne son approbation (protection des câbles et préservation du nid).

- **Les chevreaux** : Prévision de déplacement des chevaux dans le devers derrière l'église catholique. Une mise en place d'une clôture électrique a été nécessaire. A noter qu'une délibération sera prise, pour que la commune pérennise la mise à disposition des terrains municipaux à entretenir dans l'écho pâturage auprès des conseillers Sébastien et Frédéric pour les chevreaux.

- **L'école du nouveau RPI** : En raison du mauvais comportement d'enfants du village durant le trajet de transport du bus scolaire, envers l'accompagnatrice, mise en place d'un règlement en vue sanction d'exclusion temporaire. Les parents d'élèves ont été destinataires du règlement avec au retour la signature de l'information, qui sera adressé aux établissements scolaires et mairies du RPID.

Fin de séance à 22 h 30.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 19 septembre 2024

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 19 septembre 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Niederstinzeln, le 19 septembre 2024

Le Maire  
Patrick SINTEFF